



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est la **SPRLU KEMPENERS THIERRY**, représentée par **Monsieur KEMPERNERS Thierry**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, rue du Onze novembre 82 et cadastré **Châtelineau 1 (2) section A n° 148130**.

Le projet consiste en la **régularisation d'une annexe et la démolition de remises**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- Point 3.2.2.2. page 60 « *Volumes secondaires contigus arrières: en cas de toiture à versant unique, le faîtage est parallèle à celui du volume principal et la pente de toiture est de 45° maximum* » (le volume secondaire à régulariser est couvert par une toiture à 1 versant avec un faîtage perpendiculaire à la façade arrière du volume principal);
- 4.1.3.1.7. page 64 : "*les matériaux des volumes secondaires contigus sont les mêmes que ceux du bâtiment principal*" (Les élévations du volume secondaire à régulariser sont réalisées avec des briques de parement de teinte différente de celles du volume principal);
- 6.2. "*D'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical*" (Les baies réalisées sur le volume secondaire à régulariser ne sont pas toutes caractérisées par un rythme dominant vertical);

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12/11/2018 au 26/11/2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 25 OCT. 2018

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ